

Dossier : 02 14 02

Date : 2004.06.11

Commissaire : M^e Diane Boissinot

GROUPE DESFOR

le demandeur

c.

**Ministère de la Santé et
Services sociaux**

l'organisme

-et-

CDG Environnement Itée

le tiers

CONSTAT

Vu les déclarations des parties au début de l'audience tenue le 10 juin 2004 en la ville de Québec, la Commission d'accès à l'information constate qu'elles en sont arrivées à un règlement hors cour.

EN CONSÉQUENCE, la Commission

FERME le dossier.

Québec, le 11 juin 2004

DIANE BOISSINOT
Commissaire

Avocat du demandeur :
M^e Pierre Laurin

Avocat de l'organisme :
M^e Jean-Sébastien Gobeil-Desmeules

Avocat du tiers :
M^c Pierre Soucy

03 06 40

- 2 -

2004-02-06

Avocat de l'organisme :
M^e Geneviève Asselin